

LE TOURISME EN INDRE ET LOIRE

LES AUTRES HÉBERGEMENTS MARCHANDS

SOMMAIRE

- 1 L'offre en résidences de tourisme en Indre et Loire
- 2 L'offre en hébergements collectifs en Indre et Loire
- 3 L'offre en gîtes de groupe en Indre et Loire
- 4 L'offre en villages de vacances en Indre et Loire
- 5 L'offre en résidences meublées/hôtelières en Indre et Loire
- 6 L'offre en auberges de jeunesse en Indre et Loire

CHIFFRES-CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire au 01/06/15 des autres hébergements marchands : 	
Nombre total d'établissements :	111
Capacité d'accueil totale (en nombre de personnes)	8 338
<i>Poids des capacités des résidences de tourisme</i>	44,7%
<i>Poids des capacités des hébergements collectifs</i>	28,8%
<i>Poids des capacités des gîtes de groupe</i>	14,7%
<i>Poids des capacités des villages de vacances</i>	6,8%
<i>Poids des capacités des résidences meublées/hôtelières</i>	4,1%
<i>Poids des capacités en auberges de jeunesse</i>	0,9%
<ul style="list-style-type: none"> • Le poids des autres hébergements marchands en Indre et Loire en 2015 	
↳ par rapport à la capacité d'accueil en hébergements marchands du département	15,9%
↳ par rapport à la capacité d'accueil totale du département	7,5%

Sources : ADT 37 / Offices de Tourisme / Relais départemental des Gîtes de France® de Touraine / OE2T / août 2015

Les autres hébergements marchands en Indre et Loire

La résidence de tourisme

Une résidence de tourisme est un ensemble de logements « prêt-à-vivre », équipés pour recevoir une clientèle de loisirs ou d'affaires en séjour de courte durée. Le code du tourisme la définit à l'article D. 321-1 comme « un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ou plusieurs bâtiments d'habitation individuels ou collectifs regroupant, en un ensemble homogène, des locaux d'habitation meublés et des locaux à usage collectif. Les locaux d'habitation meublés sont proposés à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile, pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale ».

- Une résidence de tourisme, tout comme un hôtel, propose des services et des équipements communs (entretien des chambres, fourniture du linge de toilette et de lit, restauration, réception...). A la différence d'un hôtel, la résidence de tourisme propose des logements où la clientèle peut séjourner en toute indépendance (présence notamment d'une cuisine ou d'un coin cuisine, d'un sanitaire privé).
- Une résidence de tourisme est différente d'un meublé de tourisme au sens où elle regroupe un ensemble d'appartements qui sont gérés par un exploitant unique, qui mutualise les locaux à usage collectif.

Le nouveau classement des villages de vacances est entré en application le 9 juillet 2010. Il doit être demandé par l'exploitant. La visite de contrôle est faite par un organisme de contrôle accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de 175 critères. Après examen du dossier, et sous réserve de sa conformité aux dispositions réglementaires applicables, Atout France prononce le classement dans l'une des 5 catégories (1 à 5 étoiles) pour une durée de 5 ans. L'établissement est alors automatiquement publié sur le site officiel du classement des hébergements. Le classement d'un établissement dans la catégorie des résidences de tourisme n'est possible que si celui-ci est constitué d'au moins 70 % de locaux d'habitation et d'un minimum de 100 lits, confiés en gestion à un exploitant unique pour une durée minimum de 9 ans. Le décret n°2015-298 du 16 mars 2015 abaisse ce seuil à 55 % sous certaines conditions.

La résidence meublée ou hôtelière gîte de groupe

Il n'existe pas de définition précise de cet hébergement mais on peut considérer qu'il s'agit d'établissements proposant des appartements en location de courte, moyenne ou longue durée souvent équipés d'une kitchenette. A défaut, une cuisine collective est à la disposition des occupants. Elles proposent parfois des services de type hôtelier (ménage, linge de maison...).

Le gîte de groupe

C'est un gîte rural conçu pour l'accueil de groupes, soit pour une courte durée (groupes de passage, randonneurs), soit pour des séjours. Ils sont équipés pour recevoir les randonneurs et leur matériel (vélos, chevaux). On le nomme parfois gîte d'étape ou gîte de séjour.

Le village de vacances

Est considéré comme village de vacances tout centre d'hébergement, faisant l'objet d'une exploitation globale de caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances, selon un prix forfaitaire comportant, outre la pension, l'usage d'équipements communs, d'installations sportives et de distractions collectives (articles D. 325-1 et suivants du code du tourisme).

Tous les éléments constitutifs d'un village de vacances sont en principe regroupés sur un même terrain mais il peut aussi s'agir d'un village de vacances avec la mention « hébergement dispersé » composé de logements répartis sur le territoire de la commune ou sur le territoire de communes contiguës.

Les bâtiments sont construits en matériaux traditionnels sur fondations, mais il peut aussi s'agir d'un village de vacances avec la mention « hébergement léger », composé de locaux démontables, transportables ou tractables.

Le nouveau classement des villages de vacances est entré en application le 9 juillet 2010. Il doit être demandé par l'exploitant. La visite de contrôle est faite par un organisme de contrôle accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de 252 critères. Après examen du dossier, et sous réserve de sa conformité aux dispositions réglementaires applicables, Atout France prononce le classement dans l'une des 5 catégories (1 à 5 étoiles) pour une durée de 5 ans. L'établissement est alors automatiquement publié sur le site officiel du classement des hébergements.

Attention, ces quelques lignes sont destinées à apporter un éclairage sur les données observées dans ce document. Elles ne reprennent en aucun cas l'ensemble des définitions et textes de loi sur le sujet. Elles ne dispensent donc pas de les consulter pour de plus amples détails.

Les autres hébergements marchands en Indre et Loire

L'auberge de jeunesse

Il n'existe pas de texte réglementaire les régissant et ces établissements dépendent de la loi très générale cadrant l'accueil du public. Leur spécificité réside dans le public accueilli soit un double agrément : « accueil de jeunes » par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et « accueil de scolaires » par le Ministère de l'Éducation Nationale. Globalement, elles offrent aux usagers un hébergement en chambres collectives ou en dortoirs ainsi qu'un service restauration limité et/ou une cuisine à disposition. L'objectif est éducatif et récréatif mais pas lucratif ce qui permet aux jeunes de voyager pour une somme modique.

Les centres internationaux de séjour ont un fonctionnement proche des auberges de jeunesse. L'accent éducatif et culturel est néanmoins accentué ainsi que la convivialité, afin de favoriser les échanges internationaux.

Les hébergements collectifs

Les hébergements collectifs ou de groupes et les centres de vacances sont des établissements permanents ou temporaires où sont collectivement hébergés hors du domicile familial, à l'occasion de leurs vacances scolaires, de leurs congés professionnels ou de leurs loisirs, des mineurs de plus de 4 ans, en général en groupe. Les établissements temporaires sont souvent des locaux dédiés à d'autres activités en dehors des vacances scolaires (ex : maison familiale rurale, lycée, collège...).

Ils ont parfois un caractère social. Dans ce cas, leur but n'est pas lucratif et sont en priorité ouverts aux familles ayant des revenus modestes. Ils peuvent aussi accueillir des publics en difficulté.

Beaucoup de ces hébergements sont plus ou moins touristiques. Par exemple, certains réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires avec des étudiants en formation ou des jeunes travailleurs en attente d'un logement. La totalité des capacités d'accueil des hébergements n'a donc pas toujours été prise en compte.

Pour chaque type d'hébergement préalablement cité, une série de chiffres est proposée dans ce document : elle porte sur l'offre. Par les similitudes de leurs produits, certains établissements ont été inclus dans des typologies d'hébergement sans en avoir les caractéristiques officielles,

Attention, ces quelques lignes sont destinées à apporter un éclairage sur les données observées dans ce document. Elles ne reprennent en aucun cas l'ensemble des définitions et textes de loi sur le sujet. Elles ne dispensent donc pas de les consulter pour de plus amples détails.

La clientèle des autres hébergements marchands en 2014 en Indre et Loire

En 2014, le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire a organisé et financé une enquête régionale sur les clientèles touristiques en partenariat avec les Agences et Comités Départementaux du Tourisme, et les Observatoires économiques. Débutée en avril, elle s'est terminée avec la fin des vacances de la Toussaint. Son objectif est de mieux connaître les clientèles de la région, leurs profils, comportements et attentes, avant, pendant et après le séjour. Sa réalisation a été confiée à la société 4V et elle a pu être menée à bien avec la participation des partenaires touristiques pour la diffusion des questionnaires : monuments, musées, sites et activités de loisirs, événements, hébergements et offices de tourisme représentatifs de la région. Les résultats de cette enquête montrent que :

- qu'un touriste Français sur 5 utilisent l'un de ces hébergements marchands pour son séjour en Touraine (parmi l'ensemble des hébergements marchands du département),
- que 8,7% des touristes étrangers choisissent l'un de ces modes d'hébergements pour leur séjour en Touraine (parmi l'ensemble des hébergements marchands du département).

1 – L'OFFRE EN RÉSIDENCES DE TOURISME EN INDRE ET LOIRE

Inventaire des résidences de tourisme en Indre et Loire												
Années	31/12/2010		31/12/2011		31/12/2012		31/12/2013		01/06/2015		Evolution 2015/2013	
	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.
Non classée	4	2 098	3	1 321	2	1 027					-	-
3 étoiles	1	720	3	1 886	4	2 180	5	2 627	6	3 053	+1	+16.2%
4 étoiles			1	100	1	100	2	680	2	680	=	=
TOTAL	5	2 818	7	3 307	7	3 307	7	3 307	8	3 733	+1	+12.9%

Sources : Atout France / ADT Touraine / OE2T - 31/07/15

2 – L'OFFRE EN HÉBERGEMENTS COLLECTIFS EN INDRE ET LOIRE

Inventaire des hébergements collectifs en Indre et Loire												
Années	31/12/2008		31/12/2009		31/12/2011		31/12/2012		01/06/2015		Evolution 2015/2012	
	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.
Identifiés par la DDJS ou les organismes de tourisme locaux ou départementaux	31	2 264	31	2 296	32	2 330	31	2 584	32	2 398	+1	-7.2%
TOTAL	31	2 264	31	2 296	32	2 330	31	2 584	32	2 398	+1	-7.2%

Sources : DDJS / ADT Touraine / Offices de Tourisme / OE2T - 31/07/15

3 – L'OFFRE EN GÎTES DE GROUPE EN INDRE ET LOIRE

Inventaire des gîtes de groupe en Indre et Loire												
Années	31/12/2009		31/12/2010		31/12/2011		31/12/2012		01/06/2015		Évolution 2015/2012	
	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Ch.	Pers.
En cours de labellisation	3	31	1	14	7	183	2	43	3	41	-4	-77.6%
1 épi	6	163	6	163	3	76	5	131	5	137	2	80.3%
2 épis	14	275	12	232	10	181	13	239	13	277	3	53.0%
3 épis	2	37	3	59	2	37	3	59	6	99	4	167.6%
4 épis	0	0	0	0	0	0	0	0	1	22	1	-
TOTAL Gîtes de France®	25	506	22	468	22	477	23	472	28	576	6	20.8%
Non labélisés	12	305	13	298	14	323	NC	NC	29	647	15	100.3%
TOTAL Gîtes de groupe	37	811	35	766	36	800	NC	NC	57	1 223	21	52.9%

Sources : Relais Départemental des Gîtes de France® de Touraine / Offices de Tourisme / ADT Touraine / OE2T - 31/07/15

Nb. = Nombre d'établissements, Cap. = Capacité d'accueil

4 – L'OFFRE EN VILLAGES DE VACANCES EN INDRE ET LOIRE

Inventaire des villages de vacances en Indre et Loire												
Années	31/12/2009		31/12/2010		31/12/2011		31/12/2012		01/06/2015		Évolution 2015/2012	
	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Ch.	Pers.
Non classé	2	550	2	551	2	551	2	568	1	353	-	-
3 étoiles									1	215	-	-
TOTAL	2	550	2	551	2	551	2	568	2	568	=	=

Sources : Atout France / ADT Touraine / OE2T - 31/07/15

Précision : au moment de l'édition de ce document, le village vacances non classé a obtenu un classement 3 étoiles le 14/10/15 pour une capacité de 395 lits

5 – L'OFFRE EN RÉSIDENCES MEUBLÉES/HÔTELIÈRES EN INDRE ET LOIRE

Inventaire des résidences meublées/hôtelières en Indre et Loire												
Années	31/12/2008		31/12/2009		31/12/2011		31/12/2012		01/06/2015		Évolution 2015/2012	
	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.
Identifiés par les organismes de tourisme locaux ou départementaux	7	184	8	358	7	146	8	140	11	344	+3	145.7%
TOTAL	7	184	8	358	7	146	8	140	11	344	+3	145.7%

Sources : ADT Touraine / Offices de Tourisme / OE2T - 31/07/15

La forte baisse de capacité au 31/12/11 est liée au fait qu'une résidence hôtelière a demandé et obtenu son classement en résidence de tourisme au cours de l'année 2011.

6 – L'OFFRE EN AUBERGE DE JEUNESSE EN INDRE ET LOIRE

Inventaire des auberges de jeunesse en Indre et Loire												
Années	31/12/2010		31/12/2011		31/12/2012		31/12/2013		01/06/2015		Évolution 2015/2013	
	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.	Nb.	Cap.
Identifiés par les organismes de tourisme locaux ou départementaux	2	271	2	271	1	72	1	72	1	72	=	=
TOTAL	2	271	2	271	1	72	1	72	1	72	=	=

Sources : ADT Touraine / Offices de Tourisme / OE2T - 31/07/15

L'auberge de jeunesse de Tours a fermé ses portes à la fin de l'année 2012. La création d'une autre auberge de jeunesse est en projet et devrait aboutir à une ouverture prévue en 2018. Le centre d'hébergement Notre Dame la Riche pallie en quelque sorte à cette fermeture l'été et pendant les vacances scolaires de la zone B. Cet hébergement, qui est un lieu de formation, est recensé avec les hébergements collectifs (cf. paragraphe 2).

Nb. = Nombre d'établissements, Cap. = Capacité d'accueil